

51 Int Cl⁷ : B 60 C 25/14

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.02.99.

③〇 Priorité :

71 **Demandeur(s) :** SOCIETE DE TECHNOLOGIE
MICHELIN Société anonyme — FR et MICHELIN
RECHERCHE ET TECHNIQUE — CH.

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 25.08.00 Bulletin 00/34.

56 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule**

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

72 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

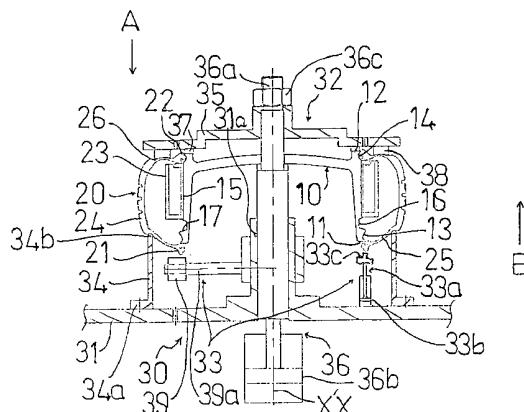
74 **Mandataire(s) :** COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN -MICHELIN ET CIE.

54) PROCEDE DE GONFLAGE D'UNE ENVELOPPE DE PNEUMATIQUE ET DISPOSITIF POUR LA MISE EN OEUVRE DE CE PROCEDE.

57 La présente invention concerne un procédé de gonflement d'une enveloppe de pneumatique (20), consistant à former, à l'intérieur d'une enceinte (20, 32) où sont enfermés la jante (10) et les bourrelets (21 et 22) de l'enveloppe (20), un orifice de gonflement entre un premier siège (13) de jante (10) et un premier bourrelet (21), puis à introduire de l'air comprimé dans cet orifice et à le fermer de sorte que l'enveloppe (20) soit gonflée et montée d'une manière étanche sur la jante (10).

Avant de former cet orifice, on utilise l'enveloppe (20) de manière que le premier bourrelet (21) se trouve axialement à l'extérieur du premier siège (13) et que le second bourrelet (22) soit monté d'une manière étanche sur le second siège (14), puis, pour former cet orifice, on appuie ponctuellement sur le premier bourrelet (21).

L'invention concerne également un dispositif pour la mise en oeuvre dudit procédé, comportant une cloche (32) constituée d'une partie fixe (34) et d'une partie mobile (35) prévue pour coulisser en regard, pour enserrer l'enveloppe (20) pourvu de la jante (10) en vue de son gonflage et comportant, à l'intérieur de la cloche (32), un doigt (33a) pour appuyer ponctuellement sur ledit bourrelet (21).



La présente invention concerne un procédé de gonflage d'une enveloppe de pneumatique et un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé. L'invention s'applique au gonflage d'une enveloppe dont les bourrelets sont respectivement destinés à être montés sur des sièges périphériques d'une jante particulière, ce gonflage étant effectué sans utiliser la valve de ladite jante.

5 La structure de cette jante est décrite en détail dans le document de brevet français FR-A-2 720 977.

10 Comme on peut le voir à la Fig. 1 à laquelle il est fait référence ci-après, ladite jante 10 comporte, à partir de ses bords périphériques constitués de deux saillies 11 et 12, un premier et un second sièges 13 et 14 inclinés vers l'extérieur et respectivement destinés à recevoir un premier et un second bourrelet 21 et 22 de l'enveloppe 20. Entre les sièges 13 et 14 est prévue, d'une part, une portée 15 destinée à recevoir un appui de soutien 23 de bande de roulement 24 et, d'autre part, une gorge de montage 16 reliant la portée 15 à un rebord axialement interne 17 dudit premier siège 13.

15 Dans la suite de la présente description, on appellera par convention premier siège 13 le siège qui est adjacent à la gorge 16, et second siège 14 le siège qui est opposé à ladite gorge 16.

Quant au rebord axialement externe de chaque siège 13, 14, il est formé par la saillie périphérique correspondante 11, 12.

20 De manière connue, le montage de l'enveloppe 20 sur cette jante particulière 10 s'effectue de la manière suivante.

25 On présente sur la jante 10 le premier bourrelet 21, du côté du second siège 14, puis on fait glisser ce premier bourrelet 21 axialement sur la portée 15 de manière à l'introduire dans la gorge 16. On monte ensuite le second bourrelet 22 sur le second siège 14.

Puis, dans une étape d'extraction, on extrait le premier bourrelet 21 de la gorge 16 de manière à l'amener axialement contre l'extérieur de la saillie 11 du premier siège 13.

30 Enfin, dans une étape de montage, on monte ce premier bourrelet 21 sur le premier siège 13.

Parmi les dispositifs de gonflage sans utilisation de valve qui sont connus à ce jour, on peut notamment citer le dispositif décrit dans le document de brevet allemand DE-A-3 411 433, qui comporte une cloche constituée d'un couvercle de section en « U » renversé. Cette cloche est destinée à être montée d'une manière étanche sur l'un des flancs d'une enveloppe qui a été au préalable montée sur les sièges d'une jante et qui repose par son autre flanc à plat sur un support horizontal, cela également d'une manière étanche.

Cette jante comporte lesdits sièges sur sa face interne, et ces sièges sont reliés entre eux par une portion centrale plane se prolongeant par deux décrochements dirigés vers l'intérieur de la jante. Chaque siège est axialement délimité, sur la face intérieure de la jante, par l'un desdits décrochements et par une saillie périphérique qui forme une extrémité axiale de la jante et qui est également dirigée vers l'intérieur de celle-ci, de telle sorte que ces sièges sont symétriques l'un de l'autre par rapport à ladite portion centrale.

Lorsque l'enveloppe est calée entre ledit support et ladite cloche, les bourrelets de l'enveloppe sont ainsi montés sur lesdits sièges.

La cloche est pourvue, dans son espace interne et à proximité de sa paroi latérale, de quatre moyens coulissants et éventuellement pivotants, tels que des leviers, qui sont prévus pour appuyer sur le bourrelet supérieur situé en regard de la cloche, de manière à l'amener vers le bourrelet inférieur et former ainsi un espace annulaire entre ce bourrelet supérieur et la jante, autour de toute la périphérie dudit bourrelet.

Suite à la formation de cet espace, on procède au gonflage de l'enveloppe par injection d'air comprimé à l'intérieur de la cloche et, par conséquent, entre l'enveloppe et la jante via ledit espace. Puis on fait coulisser lesdits moyens d'appui en sens inverse, ce qui a pour effet de repositionner ledit bourrelet supérieur sur le siège correspondant, et l'on cesse l'injection d'air comprimé dans la cloche, de sorte que l'enveloppe est à l'état gonflé.

On peut également citer, parmi les dispositifs de montage sans valve, ceux décrits dans le document de brevet allemand DE-A-3 423 307 et dans le document de

brevet belge BE-A-888 537, qui se différencient essentiellement du précédent en ce que les moyens d'appui que chacun d'eux comporte sont constitués par la paroi latérale cylindrique elle-même de la cloche correspondante, qui est prévue pour pouvoir coulisser axialement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe de révolution de 5 l'enveloppe.

Un inconvénient majeur de ces dispositifs de gonflage connus est qu'ils ne sont pas adaptés au gonflage d'une enveloppe montée sur une jante telle que la jante particulière décrite dans le document de brevet français précité FR-A-2 720 977. En effet, une fois ledit premier bourrelet de l'enveloppe monté sur ledit premier siège de 10 cette jante particulière, le rebord axialement interne de ce premier siège et l'inclinaison précitée de ce dernier vers l'extérieur feraient obstacle à la déformation circonférentielle de ce premier bourrelet vers ledit second bourrelet, pour la création dudit espace annulaire.

Le but de la présente invention est de proposer un procédé de gonflage d'une 15 enveloppe de pneumatique et un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé, qui permettent dans de bonnes conditions et en un temps réduit le gonflage d'une enveloppe en relation avec ladite jante particulière, ainsi définies:

cette enveloppe comporte des bourrelets respectivement destinés à être montés sur des sièges d'une jante, entre lesdits sièges étant prévue, d'une part, une 20 portée destinée à recevoir un appui de soutien de bande de roulement et, d'autre part, une gorge de montage reliant ladite portée à un rebord axialement interne de l'un desdits sièges, ou premier siège, chaque siège étant pourvu axialement à l'extérieur d'une saillie périphérique.

Le procédé de gonflage selon l'invention consiste à former une enceinte 25 étanche à l'air dont une partie de paroi est formée par ladite enveloppe et à l'intérieur de laquelle sont enfermés ladite jante et lesdits bourrelets, puis à former à l'intérieur de ladite enceinte un orifice de gonflage entre ledit premier siège et l'un desdits bourrelets, ou premier bourrelet, puis à introduire par ladite enceinte de l'air comprimé dans ledit orifice de gonflage, puis à fermer ledit orifice au terme du

gonflage de sorte que ladite enveloppe soit gonflée et montée d'une manière étanche sur ladite jante.

Selon l'invention, ledit procédé de gonflage est caractérisé en ce qu'il consiste, avant de former ledit orifice de gonflage, à utiliser ladite enveloppe de telle manière que ledit premier bourrelet occupe une position d'extraction où il se trouve axialement à l'extérieur dudit premier siège et que l'autre bourrelet, ou second bourrelet, soit monté d'une manière étanche à l'air sur l'autre siège, ou second siège, puis, pour former ledit orifice de gonflage, à appuyer à l'intérieur de ladite enceinte sur un emplacement ponctuel de la circonférence dudit premier bourrelet, puis, pour 10 fermer ledit orifice, à cesser d'appuyer sur ledit emplacement ponctuel.

Un dispositif selon l'invention pour la mise en oeuvre dudit procédé comporte une cloche destinée à être alimentée en air comprimé et constituée d'une partie fixe et d'une partie mobile prévue pour coulisser en regard de la précédente, lesdites parties étant respectivement destinées à enserrer d'une manière étanche les flancs de ladite enveloppe pourvue de ladite jante en vue de son gonflage.

Selon l'invention, ledit dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte, à l'intérieur de ladite cloche, un doigt qui est destiné à exercer ponctuellement une force axiale sur ledit premier bourrelet par l'intermédiaire de son extrémité libre, en vue de former un orifice de gonflage entre ledit premier bourrelet et ledit premier siège de 20 jante.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit dispositif de gonflage est tel que ledit doigt est monté mobile du côté de ladite partie fixe et en translation parallèlement à l'axe de coulissement de ladite partie mobile, sous la commande d'un élément de commande, tel qu'un vérin.

De préférence, ledit doigt présente en retrait de son extrémité libre un épaulement, qui est destiné à appuyer sur la face externe de ladite saillie périphérique de la jante, de telle sorte que l'amplitude maximale de ladite translation soit prédéterminée.

De préférence, ladite partie fixe présente une géométrie de révolution qui est concentrique audit axe de coulissemement de ladite partie mobile, et elle est destinée à appuyer par son bord périphérique sur une zone circulaire dudit flanc.

Avantageusement, ledit bord périphérique de ladite partie fixe présente, sur un 5 arc de sa circonférence, une portion prolongeant légèrement ledit bord par des décrochements au-delà du reste de ladite circonférence, en direction de ladite partie mobile.

Dans ce cas, ledit doigt est prévu dans un secteur angulaire délimité par un 10 dièdre ayant pour arête ledit axe et dont les faces passent respectivement par lesdits décrochements.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ladite partie mobile est pourvue de deux cales annulaires et concentriques, qui sont respectivement destinées à appuyer sur la jante et sur l'enveloppe.

De cette manière, ladite partie fixe peut enserrer ladite enveloppe d'une 15 manière étanche.

Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit dispositif de gonflage comporte, à l'intérieur de ladite cloche un galet de montage qui est destiné à appuyer sur au moins un arc de circonférence dudit premier bourrelet, au terme dudit gonflage, de sorte à le monter sur ledit premier siège.

20 Selon un exemple de réalisation, ledit galet de montage est monté à l'extrémité libre d'un bras qui est mobile en rotation plane autour dudit axe, à diverses hauteurs par rapport audit axe.

Les caractéristiques précitées de la présente invention, ainsi que d'autres, 25 seront mieux comprises à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation de l'invention, donné à titre illustratif et non limitatif, ladite description étant réalisée en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue en coupe schématique d'un dispositif de gonflage selon l'invention dans une première phase du procédé correspondant,

la Fig. 1a est un médaillon représentant en élévation un détail du dispositif de la Fig. 1,

la Fig. 2 est une vue en coupe schématique dudit dispositif de gonflage dans une seconde phase dudit procédé,

5 la Fig. 3 est une vue en coupe schématique dudit dispositif de gonflage dans une troisième phase dudit procédé et

la Fig. 4 est une vue en coupe schématique dudit dispositif de gonflage dans une quatrième phase dudit procédé.

10 Comme cela est visible à la Fig. 1, un dispositif de gonflage 30 selon l'invention comporte un bâti 31, une cloche 32 qui est montée sur le bâti 31 et qui est destinée à coopérer avec l'enveloppe 20 et la jante particulière 10, et des moyens 33 qui sont montés à l'intérieur de la cloche 32 et qui sont destinés à coopérer avec le premier bourrelet 21 de l'enveloppe 20.

15 La paroi du bâti 31 est pourvue d'une entrée d'air (non représentée) qui est reliée d'une manière étanche à un système d'alimentation en air comprimé.

Dans cet exemple de réalisation, la cloche 32 est constituée d'une partie fixe 34 qui est montée sur le bâti 31 et d'une partie mobile 35 qui est prévue pour coulisser en regard de la précédente par l'intermédiaire d'un moyen de commande 36.

20 Ces parties 34 et 35 sont respectivement destinées à enserrer d'une manière étanche les flancs 25 et 26 de l'enveloppe 20 en vue de son gonflage, lorsque celle-ci est pourvue de ladite jante 10.

La partie fixe 34 présente une géométrie de révolution, par exemple de forme cylindrique prolongée à angle droit par une embase 34a, pour sa fixation sur le bâti 31.

25 De préférence, le bord périphérique 34b de cette partie fixe 34 qui est distal de ladite embase 34a présente, sur un arc réduit de sa circonférence, une portion 34ba prolongeant légèrement ledit bord 34b au-delà du reste de ladite circonférence en direction de ladite partie mobile 35 (voir le médaillon de la Fig. 1a). On voit sur cette Fig. 1a que cette portion 34ba peut présenter une forme sensiblement plane, et qu'elle

est par exemple reliée au reste de la circonférence 34bb par deux décrochements 34bc symétriques l'un de l'autre et plus ou moins incurvés.

La partie mobile 35 est destinée à exercer, par l'intermédiaire de la partie fixe 34, une force de serrage axiale sur l'enveloppe 20 et sur la jante 10 (voir flèche A), 5 dont l'intensité de serrage est commandée par le moyen de commande 36. Cette partie 35 présente une paroi globalement perpendiculaire à celle de la partie fixe 34 et, dans cet exemple de réalisation, elle est montée coulissante en son axe de symétrie X'X sur ledit moyen de commande 36 (on peut voir à la Fig. 1 que la partie fixe 34 est concentrique audit axe X'X).

10 Ce moyen 36 est ici constitué d'un vérin, dont la tige 36a peut être guidée dans les deux sens à l'intérieur d'un manchon 31a prolongeant du côté de la partie fixe 34 le bord d'une ouverture que présente le bâti 31, et dont le fût 36b est prévu de l'autre côté dudit bâti 31. La tige 36a du vérin 36 est pourvue d'un élément 36c, tel qu'un boulon, qui est prévu pour la verrouiller à une course donnée.

15 La partie mobile 35 est pourvue, à proximité de la périphérie de sa face en regard de la partie fixe 34, de deux cales 37 et 38 annulaires, concentriques et de sections par exemple rectangulaires, qui sont respectivement destinées à appuyer sur la jante 10 et sur l'enveloppe 20. Plus précisément, la cale 37 associée à la jante 10 est destinée à appuyer sur la face externe de la saillie périphérique 11 de ladite jante 10. 20 Quant à la cale 38 associée à l'enveloppe 20, elle est, d'une part, située entre ladite cale 37 et la périphérie de la partie mobile 35 et, d'autre part, elle prolonge ladite partie mobile 35 en direction de la partie fixe 34 légèrement au-delà de la cale 37, de sorte à pouvoir appuyer sur le flanc 26 de l'enveloppe 20 se terminant par le second bourrelet 22.

25 Les moyens 33 destinés à coopérer avec le premier bourrelet 21 de l'enveloppe 20 sont constitués, d'une part, d'un doigt 33a qui est destiné à exercer ponctuellement une force axiale sur le premier bourrelet 21 par l'intermédiaire de son extrémité libre (voir flèche B) en vue de former un orifice de gonflage pour l'enveloppe 20 et, d'autre part, d'un galet de montage 39 qui est destiné à appuyer sur 30 au moins un arc de circonférence dudit premier bourrelet 21, au terme dudit gonflage.

Dans l'exemple de la Fig. 1, le doigt 33a est mobile dans les deux sens en translation parallèlement à l'axe X'X, sous la commande d'un élément de commande 33b, tel qu'un second vérin qui est monté sur le bâti 31. Ce doigt 33a présente avantageusement un épaulement 33c, en retrait de son extrémité libre. Cet épaulement 5 33c est destiné à appuyer sur la face externe de la saillie périphérique 12 de la jante 10, de telle sorte que la course maximale dudit second vérin et, par conséquent, l'amplitude maximale de ladite translation soient prédéterminées.

Dans le cas où le bord périphérique 34b de la partie fixe 34 présente le décrochement précité sur un arc de circonférence en relation avec la Fig. 1a, on notera 10 que le doigt 33a est alors prévu dans le secteur angulaire délimité par un dièdre ayant pour arête l'axe X'X et dont les faces passent respectivement par lesdits décrochements 34bc.

Quant au galet de montage 39, il est monté à l'extrémité libre d'un bras 39a qui est mobile en rotation plane autour de l'axe X'X, et à diverses hauteurs par 15 rapport audit axe X'X.

Avantageusement, on notera que l'espace interne de la cloche 32 à l'extérieur duquel la jante 10 pourvue de l'enveloppe 20 est destinée à être montée peut être partiellement occupé, en vue de réduire le volume d'air nécessaire au gonflage de 20 ladite enveloppe 20. Selon un exemple de réalisation, on peut utiliser à cet effet un élément de révolution et de structure annulaire (non représenté) qui est monté sur le bâti 31, d'une manière centrée sur l'axe X'X.

Un dispositif de gonflage 30 selon la présente invention fonctionne de la manière suivante.

25 Dans une première étape dont le résultat est illustré à la Fig. 1, on dispose la jante 10 solidairement pourvue de l'enveloppe 20 en position d'extraction, à plat sur la partie fixe 34 de la cloche 32 et d'un côté prédéterminé.

Plus précisément, cette disposition à plat est telle que l'axe de révolution commun à l'enveloppe 20 et à la jante 10 est confondu avec ledit axe de symétrie X'X 30 du dispositif 30.

Quant à cette position d'extraction, elle a été obtenue au terme de ladite étape d'extraction décrite ci-dessus, et elle est telle que le premier bourrelet 21 de l'enveloppe se situe axialement à l'extérieur de la saillie 11 du premier siège 13, le second bourrelet 22 étant quant à lui monté sur le second siège 14. Dans cette 5 position, le premier bourrelet 21 appuie d'une manière quasi étanche sur ladite saillie 11.

Concernant ledit côté prédéterminé de disposition à plat sur la partie fixe 34, il s'agit du côté de l'enveloppe 20 qui comporte le premier bourrelet 21 en position d'extraction.

10 Comme on peut le voir à la Fig. 1, l'enveloppe 20 est alors montée sur le bord périphérique 34b de la partie fixe 34 par l'intermédiaire d'une zone circulaire de son flanc 25.

15 On notera que la mise en oeuvre de cette première étape requiert, d'une part, que la partie mobile 35 de la cloche 32 occupe une position suffisamment distante dudit bord 34b en regard de ce dernier et, d'autre part, que les moyens 33 destinés à coopérer avec le premier bourrelet 21 occupent des positions suffisamment distantes dudit bord 34b en s'éloignant de ladite partie mobile 35.

20 Dans une seconde étape dont le résultat est également illustré à la Fig. 1, on actionne d'abord l'élément 36c de manière à former une butée pour la partie mobile 35. Puis on commande le rapprochement de ladite partie mobile 35 par l'intermédiaire du moyen 36 jusqu'à l'obtention d'une position déterminée de celle-ci sur l'axe X'X, de telle manière que les cales 37 et 38 de ladite partie mobile 35 appuient alors respectivement sur la face externe de la saillie périphérique 11 de ladite jante 10 et sur ledit flanc 26 de l'enveloppe 20.

25 Plus précisément, on fait alors en sorte que l'une au moins des cales 37 et 38 appuie d'une manière étanche sur la jante 10 ou sur l'enveloppe 20. A titre préférentiel, cette étanchéité est réalisée par ladite cale 37 sur la jante 10.

30 On a ainsi formé une enceinte 20,32 étanche à l'air dont une partie de paroi est formée par l'enveloppe 20 et à l'intérieur de laquelle sont enfermés la jante et les bourrelets 21 et 22.

Dans une troisième étape dont le résultat est illustré à la Fig. 2, on commande ensuite la translation du doigt 33a dans le sens de la flèche B jusqu'à ce que son extrémité libre appuie sur le premier bourrelet 21, de sorte à amener ce dernier radialement vers l'extérieur et axialement vers l'intérieur de la saillie 11 et à former 5 ainsi ledit orifice de gonflage entre la jante 10 et l'enveloppe 20.

On procède alors à l'injection d'air comprimé à l'intérieur de la cloche 32, ce qui a pour effet d'introduire cet air entre l'enveloppe 20 et la jante 10, par ledit orifice.

On notera que le décrochement préférentiel du bord périphérique 34b en ladite 10 portion 34ba permet, en appuyant sur un arc de circonférence du flanc 25 adjacent au premier bourrelet 21, de faciliter la formation de cet orifice pour optimiser le gonflage ultérieur.

Des essais ont montré que l'action du doigt 33a sur le premier bourrelet 21 permet de faire croître la pression d'air entre l'enveloppe 20 et la jante 10 15 pratiquement à l'identique que dans l'espace interne restant de la cloche 32, ce qui minimise tout retour d'air comprimé hors dudit orifice.

Dans une quatrième étape dont une phase initiale est illustrée à la Fig. 3, on commande la translation du doigt 33a dans le sens inverse à celui de la flèche B, jusqu'à ce qu'il occupe une position de retrait analogue à celle de la Fig. 1, où il 20 n'appuie plus sur le bourrelet 21. Cela a pour effet de fermer ledit orifice de gonflage et, par conséquent, de maintenir l'air comprimé entre la jante 10 et l'enveloppe 20.

On cesse alors l'injection d'air comprimé à l'intérieur de la cloche 32, et l'on actionne le galet 39 en translation de manière à lui faire prendre une position initiale de montage (voir Fig. 3) où il appuie localement sur le premier bourrelet 21 en regard, 25 de sorte à monter localement celui-ci sur le siège 13 correspondant.

On notera que, dans le mode préférentiel de réalisation où la partie fixe 34 présente le décrochement précité, ladite position initiale de montage dudit galet 39 est telle que ce dernier se trouve alors à l'intérieur du secteur angulaire délimité par le dièdre précité, à l'instar du doigt 33a.

Dans une cinquième étape (voir Fig. 4), on actionne en rotation autour de l'axe X'X le galet de montage 39 sur un trajet donné, dans ladite position de montage.

L'expérience montre que la rotation du galet 39 dans cette position de montage sur un trajet égal ou légèrement inférieur à un tour est suffisante pour 5 monter d'une manière parfaitement étanche le premier bourrelet 21 sur le siège 13 destiné à le recevoir.

De cette manière, l'enveloppe 20 est montée d'une manière étanche sur la jante 10, tout en étant gonflée. Ce résultat est illustré sur la moitié gauche de la Fig. 4, où l'on voit également qu'après avoir commandé l'arrêt de la rotation du galet 39, on 10 l'a actionné en translation de manière qu'il retrouve sur l'axe X'X sa hauteur initiale de retrait par rapport au bourrelet 21.

On fait ensuite sortir de la cloche 32 l'air comprimé qu'elle contient. On notera que cela n'influe pas sur l'état de gonflage de l'enveloppe 20, du fait de son montage étanche sur la jante 10.

15 La moitié droite de la Fig. 4 illustre le retrait de la partie mobile 35 de la cloche 32, en vue de l'extraction du dispositif 30 l'ensemble monté à l'état gonflé de l'enveloppe 20 sur la jante 10.

De préférence, on procède à ce retrait de la partie mobile 35 en deux temps, par l'intermédiaire du moyen de commande 36 et en déverrouillant l'élément 36c.

20 Dans un premier temps, on éloigne lentement cette partie 35 de l'ensemble monté 10, 20 sur quelques millimètres seulement, de sorte à relâcher progressivement la force exercée par celle-ci. Dans un second temps, on peut éloigner d'un coup la partie mobile 35 de l'ensemble monté 10, 20, d'une hauteur permettant l'extraction de ce dernier.

25 On notera que le desserrement initial inhérent à ce premier temps de retrait permet de supprimer le risque de glissement des bourrelets hors des sièges correspondants 13 et 14, qui aurait pu exister dans le cas d'un retrait brusque réalisé en un seul temps.

On notera également qu'un dispositif de gonflage 30 selon la présente 30 invention permet le gonflage d'une enveloppe 20 se trouvant à l'état non monté sur la

jante 10 ainsi que, au terme de ce gonflage, le montage de ladite enveloppe 20 sur ladite jante 10.

REVENDICATIONS

1) Procédé de gonflage d'une enveloppe de pneumatique (20) comportant des bourrelets (21 et 22) respectivement destinés à être montés sur des sièges (13 et 14) d'une jante (10), entre lesdits sièges (13 et 14) étant prévue, d'une part, une portée (15) destinée à recevoir un appui de soutien (23) de bande de roulement (24) et, 5 d'autre part, une gorge de montage (16) reliant ladite portée (15) à un rebord axialement interne (17) de l'un desdits sièges, ou premier siège (13), chaque siège (13, 14) étant pourvu axialement à l'extérieur d'une saillie périphérique (11, 12), ledit procédé consistant à former une enceinte (20, 32) étanche à l'air dont une partie de paroi est formée par ladite enveloppe (20) et à l'intérieur de laquelle sont enfermés 10 ladite jante (10) et lesdits bourrelets (21 et 22), puis à former à l'intérieur de ladite enceinte (20, 32) un orifice de gonflage entre ledit premier siège (13) et l'un desdits bourrelets, ou premier bourrelet (21), puis à introduire par ladite enceinte (20, 32) de 15 l'air comprimé dans ledit orifice de gonflage, puis à fermer ledit orifice au terme du gonflage de sorte que ladite enveloppe (20) soit gonflée et montée d'une manière étanche sur ladite jante (10),

caractérisé en ce qu'il consiste, avant de former ledit orifice de gonflage, à utiliser ladite enveloppe (20) de telle manière que ledit premier bourrelet (21) occupe une position d'extraction où il se trouve axialement à l'extérieur dudit premier siège (13) et que l'autre bourrelet, ou second bourrelet (22), soit monté d'une manière 20 étanche à l'air sur l'autre siège, ou second siège (14), puis, pour former ledit orifice de gonflage, à appuyer à l'intérieur de ladite enceinte (20, 32) sur un emplacement ponctuel de la circonférence dudit premier bourrelet (21), puis, pour fermer ledit orifice, à cesser d'appuyer sur ledit emplacement ponctuel.

25 2) Dispositif de gonflage (30) d'une enveloppe de pneumatique (20) pour la mise en oeuvre du procédé selon la revendication 1, ledit dispositif (30) comportant une cloche (32) destinée à être alimentée en air comprimé et constituée d'une partie fixe (34) et d'une partie mobile (35) prévue pour coulisser en regard de la précédente,

lesdites parties (34 et 35) étant respectivement destinées à enserrer d'une manière étanche les flancs (25 et 26) de ladite enveloppe (20) pourvue de ladite jante (10) en vue de son gonflage,

5 caractérisé en ce qu'il comporte, à l'intérieur de ladite cloche (32), un doigt (33a) qui est destiné à exercer ponctuellement une force axiale sur ledit premier bourrelet (21) par l'intermédiaire de son extrémité libre, en vue de former un orifice de gonflage entre ledit premier bourrelet (21) et ledit premier siège de jante (13).

10 3) Dispositif de gonflage (30) selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit doigt (33a) est monté mobile du côté de ladite partie fixe (34) et en translation parallèlement à l'axe de coulissemement (X'X) de ladite partie mobile (35), sous la commande d'un élément de commande (33b), tel qu'un vérin.

15 4) Dispositif de gonflage (30) selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit doigt (33a) présente en retrait de son extrémité libre un épaulement (33c), qui est destiné à appuyer sur la face externe de ladite saillie périphérique (12) de la jante (10), de telle sorte que l'amplitude maximale de ladite translation soit prédéterminée.

20 5) Dispositif de gonflage (30) selon une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que ladite partie fixe (34) présente une géométrie de révolution qui est concentrique audit axe de coulissemement (X'X) de ladite partie mobile (35), et en ce qu'elle est destinée à appuyer par son bord périphérique (34b) sur une zone circulaire dudit flanc (25).

25 6) Dispositif de gonflage (30) selon la revendication 5, caractérisé en ce que ledit bord périphérique (34b) de ladite partie fixe (34) présente, sur un arc de sa circonférence, une portion (34ba) prolongeant légèrement ledit bord (34b) par des décrochements (34bc) au-delà du reste de ladite circonférence, en direction de ladite partie mobile (35).

7) Dispositif de gonflage (30) selon la revendication 6, caractérisé en ce que ledit doigt (33a) est prévu dans un secteur angulaire délimité par un dièdre ayant pour arête ledit axe (X'X) et dont les faces passent respectivement par lesdits décrochements (34bc).

5

8) Dispositif de gonflage (30) selon une des revendications 2 à 7, caractérisé en ce que ladite partie mobile (35) est pourvue de deux cales (37 et 38) annulaires et concentriques, qui sont respectivement destinées à appuyer sur ladite jante (10) et sur ladite enveloppe (20).

10

9) Dispositif de gonflage (30) selon une des revendications 2 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte, à l'intérieur de ladite cloche (32), un galet de montage (39) qui est destiné à appuyer sur au moins un arc de circonférence dudit premier bourrelet (21), au terme dudit gonflage, de sorte à le monter sur ledit premier siège (13).

15

10) Dispositif de gonflage (30) selon la revendication 9, caractérisé en ce que ledit galet de montage (39) est monté à l'extrémité libre d'un bras (39a) qui est mobile en rotation plane autour dudit axe (X'X), à diverses hauteurs par rapport audit axe (X'X).

20

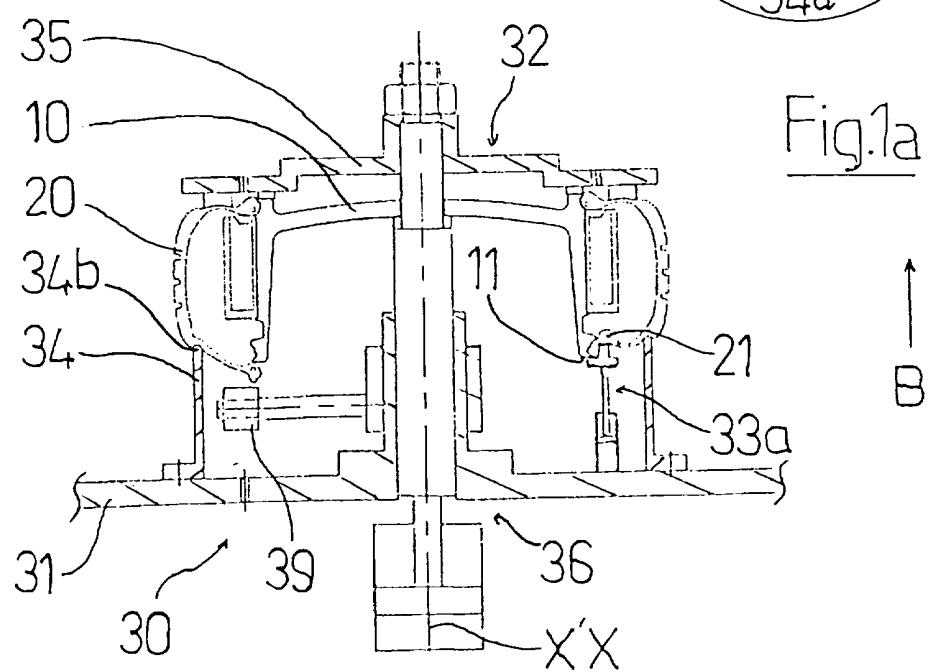
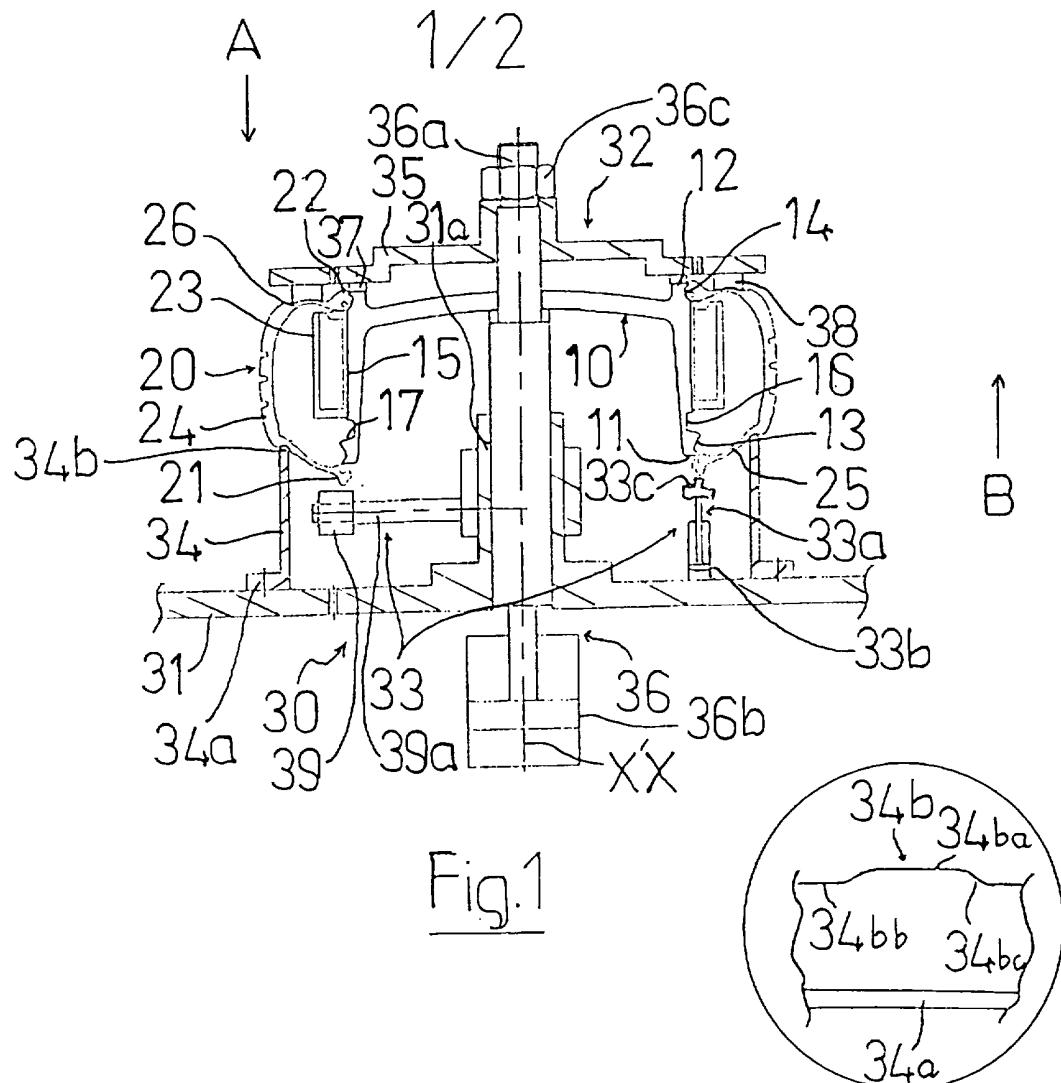


Fig. 2

2/2

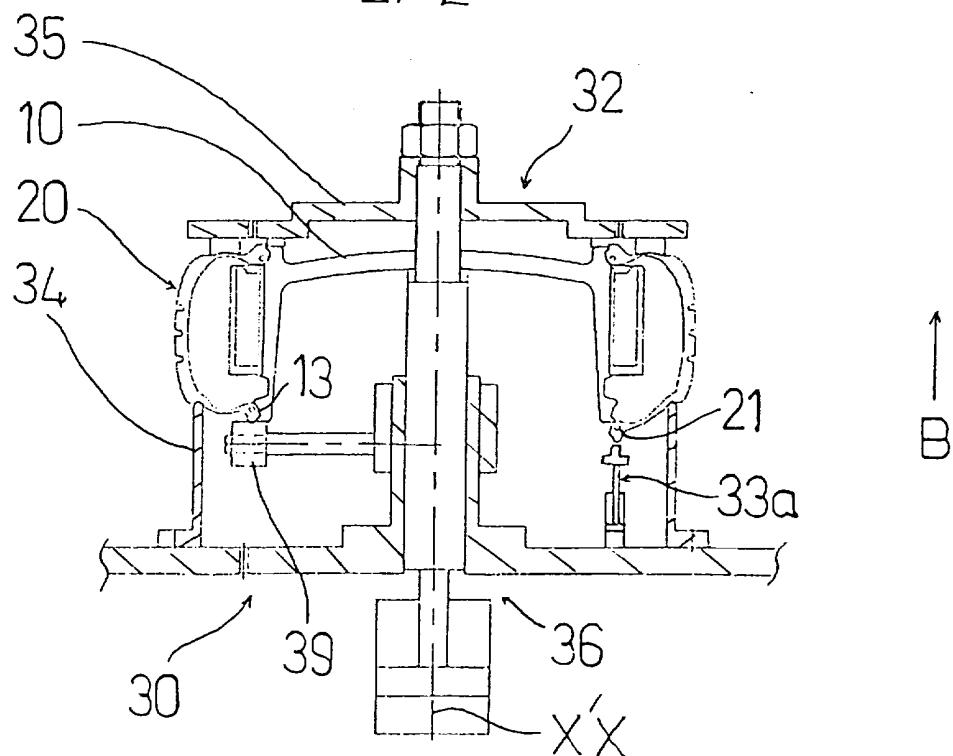


Fig. 3

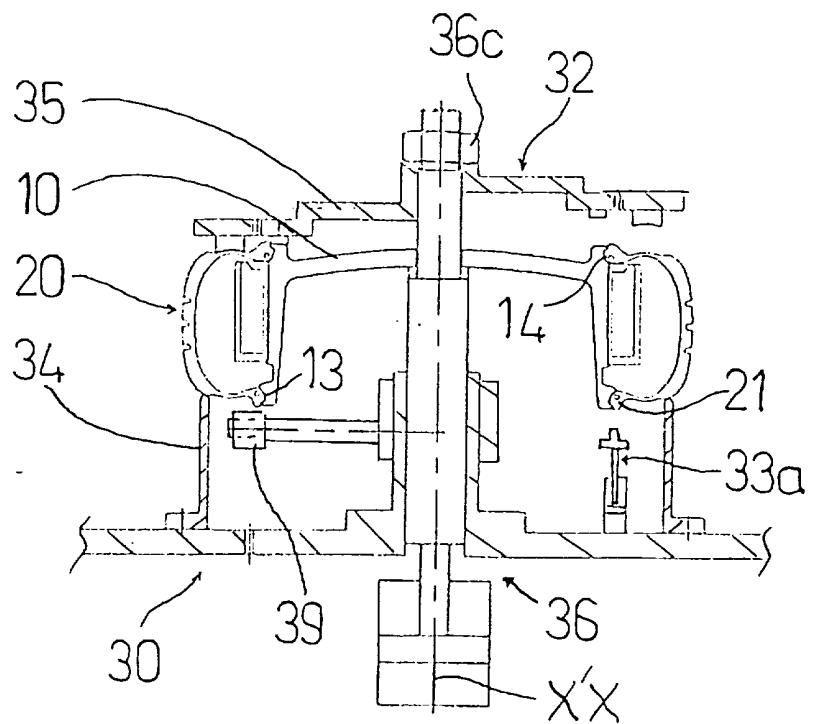


Fig. 4

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 568861
FR 9902147

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 5 072 765 A (KANE JOHN P ET AL) 17 décembre 1991 (1991-12-17) * colonne 2, ligne 61 - colonne 3, ligne 34; figure 3 * ---	1
D, A	BE 888 537 A (GHYSELINCK W) 17 août 1981 (1981-08-17) * le document en entier * ---	5, 6
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)		
B60C		
1	Date d'achèvement de la recherche 15 novembre 1999	
		Examinateur Hageman, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		